



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit juin à vingt heures trente, s'est réuni le conseil municipal de la commune de LE PAILLY, régulièrement convoqué le vingt-deux juin deux mil vingt-trois.

Etaients présents les conseillers municipaux suivants :

BUGAUD Franck, CEREGHETTI Ghislaine, CEREGHETTI Patrick, COMMOY François, PECHINÉ Evelyne, PELLETIER Michel, SAVARD Laurent, THIEBAUD Marc.

Procuration : ROLLIN Nicole pour BUGAUD Franck

Excusés : DURUPT Laurence, GONCALVES Dominique

Secrétaire de séance : CEREGHETTI Patrick

Ordre du jour :

Délibérations :

- Modification de la délibération 2022-38 : attribution marchés travaux église
- Vote des subventions aux associations

Questions diverses

2023-19 Modification de la délibération 2022-38 : attribution marchés travaux de l'église

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une erreur s'est glissée dans la délibération 2022-38 en date du 21 décembre 2022 relative à l'attribution des marchés de travaux de rénovation des façades et de la toiture de l'église.

En effet, le lot 2 « charpente, couverture, zinguerie » a été attribué au GROUPEMENT SARL CASTELLANI BTP-SARL CHARPENTIER D'IS et non pas à la SARL CASTELLANI BTP.

Les autres termes de la délibération sont inchangés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **modifie** comme ci-dessus la délibération susvisée et attribue le LOT 2 « charpente, couverture, zinguerie » au **GROUPEMENT SARL CASTELLANI-SARL CHARPENTIER D'IS** pour un montant total HT de 180 382,85 €

Délibération adoptée à l'unanimité

2023-20 Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes et demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

Association	Subvention accordée
Union nationale des combattants section de Chalindrey	100 €
Amicale des sapeurs-pompiers du Pays de Chalindrey	100 €
Le Pailly Tonic	100 €
Comité des fêtes	160 €
Sud Haute-Marne Multimédia	40 €
Club football groupement Sud 52	20 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **attribue** comme ci-dessus les subventions aux associations au titre de l'année 2023.

Délibération adoptée à l'unanimité

Questions diverses :

- la dératization du réseau d'assainissement a été réalisée cette semaine.
- point sur la réunion du SMICTOM : achat du bâtiment ex-Martinelli à Chalindrey, projet de fusion SMICTOM/SDED.
- La CCSF est informée que les vérifications des déversoirs d'orages sont à faire.
- Sécurité au niveau des écoles : un courrier va être envoyé au Conseil Départemental.
- Permanence de la mairie : ajout d'une permanence le lundi matin à partir du mois de septembre.

Délibérations adoptées

N°	Objet
2023-19	Modification de la délibération 2022-38 : attribution marchés travaux église
2023-20	Vote des subventions aux associations

Le Maire

Franck BUGAUD

Le Secrétaire

Patrick CEREGHETTI